

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24163
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOQUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Subvention exceptionnelle à l'association Pass'Haj

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Lors du conseil municipal du 18 mars 2024, il a été attribué à l'association PASS'HAJ une subvention d'un montant de 6 200 € pour la gestion de la résidence habitat jeunes rue de la Tourette à Bressuire, et la gestion des « sous locations » gérées par PASS HAJ sur Bressuire.

Or, par convention en date du 07/12/2023 entre la Commune de Bressuire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Communes de Nueil les Aubiers, Mauléon, Moncoutant sur Sèvres, Cerizay et l'association PASS'HAJ, il a été validé les modalités d'intervention et de financement des résidences habitat jeunes du territoire. (Programme 2023-2025)

Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit à partir de l'année 2024 un financement par la Commune de Bressuire à hauteur de 10 800 € (Délibération approuvant la convention du 20/11/2023).

Il convient donc de compléter la subvention 2024 versée, par une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 600 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** la subvention exceptionnelle suivante :
 - o PASS'HAJ NORD DEUX-SEVRES : **4 600 €**
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_163-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER




Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_163-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024